

Les insectes sont des aliments désormais autorisés en Europe

Le flou juridique entourant la consommation et la vente d'insectes sur le sol français et plus largement européen vient est en passe de se dissiper. Mardi, les Vingt-Sept pays de l'UE ont en effet autorisé leur mise sur le marché en tant qu'aliments, rassurant au passage les entreprises françaises Jimini's ou encore Ynsect.

Temps de lecture : minute

5 mai 2021

Mi-janvier, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) avait levé un premier voile, en donnant un avis favorable sur la consommation des vers de farine, "*soit sous forme d'insectes entiers séchés, soit sous forme de poudre*". Ynsect n'avait pas tardé à réagir à cette annonce, en profitant pour présenter son projet d'élevage d'insectes à destination de l'alimentation humaine.

À la suite de ce feu vert réglementaire, "*les États membres ont approuvé une proposition de la Commission européenne, autorisant l'utilisation de vers de farine jaunes séchés en tant que nouvel aliment*", a annoncé mardi l'exécutif européen.



À lire aussi

Ynsect met la main sur un rival européen pour aller plus vite vers l'alimentation humaine

Ces insectes pourront être utilisés et commercialisés entiers et séchés ou comme ingrédient d'un certain nombre de produits alimentaires comme des biscuits, des pâtes ou encore des produits protéiques, notamment destinés aux sportifs. Un marché sur lequel lorgne Ynsect - qui a développé un ingrédient à base de protéines d'insectes déshuilés pour fabriquer des "barres énergétiques", et attend un feu vert européen - alors que Jimini's s'est concentré, depuis son lancement, sur des produits apéritifs et travaille sur un burger.

Des autorisations en attente

L'arrivée des insectes dans nos assiettes n'est pas totalement nouvelle. Depuis 2013, Jimini's commercialise - non sans difficulté - des insectes comestibles et des biscuits apéritifs à base d'insectes. La réglementation européenne appliquée depuis janvier 2018 considère explicitement les insectes comme des aliments, soumis à la nécessité d'une autorisation de mise sur le marché. Mais certains pays s'en étaient clairement affranchis,

comme la Belgique qui autorisait la vente d'insectes sur son territoire.



À lire aussi

Comment Jimini's se bat depuis 6 ans pour mettre des insectes dans nos assiettes

L'entreprise française Agronutris, qui avait saisi l'UE dès 2018 pour être autorisée à commercialiser des aliments à base de vers de farine, s'est félicitée d'avoir obtenu *"un sésame actuellement unique en Europe"* . *"La société bénéficie d'une exclusivité de cinq ans pour commercialiser ses insectes"* , précise-t-elle dans une réaction transmise à l'AFP.

L'autorisation européenne prise mardi dernier, sera, quant à elle, formalisée *"dans les prochaines semaines"*. Onze autres demandes de mise sur le marché pour des insectes ont été soumises à l'Union européenne. L'EFSA, basée à Parme (Italie), se penche notamment sur les grillons et sauterelles.

